

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT
CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heure trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de Mr CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 17 septembre

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme- CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - SEGUIER Christian - CARME Cédric- ALQUIER Jérémy - BERNARD Delphine - CATHALA Nicole - DURAND Julie - GIMENO Nicole- GIL COSTA Francisco - NEGRE Magali - VIDAL Alain - GAUBERT Thierry - BETEILLE Martine - Xavier MAFFRE - Anthony DURAND

Ont donné pouvoir : Claude FABRE à Christian SEGUIER
Patricia KESZNER à Magali NEGRE

Secrétaire de séance : Cédric CARME

OBJET : RETROCESSION DE DEUX PARCELLES A LA COMMUNE NOUVELLEMENT NUMEROTEES PAR Mr BEZIAT KEVIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération validant la rétrocession deux parties de parcelle section B 1056 (partie C) d'une contenance de 200 ca et de 48 ca (partie E) situées au Soulié avaient été actées le 13 décembre 2023.

Les parcelles en question ont été renommées sur le cadastre et ont fait l'objet d'une nouvelle numérotation par le cabinet d'expert Géo Sud-Ouest. Les parcelles qui seront donc rétrocédées à la commune sont désormais numérotées B 1912 (260 ca) et B 1913 (46 ca)

La rétrocession de ces biens sera réalisée par acte administratif à l'euro symbolique.

Le secrétaire de séance : Cédric CARME



Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 25 septembre 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 26 septembre 2024